EMPLOI À TEMPS PARTIEL

Le travail à temps partiel a largement contribué à la croissance de l'emploi total dans beaucoup de pays de l'OCDE entre 1994 et 2007, jouant en particulier un rôle important pour certains groupes souvent sous-représentés dans la population active, tels que les femmes, les jeunes et, à un moindre degré, les travailleurs âgés.

Des enquêtes récentes réalisées dans un grand nombre de pays de l'OCDE montrent que pour la plupart des personnes concernées, le temps partiel est un choix. Dans les pays où le travail à temps partiel est peu développé, il pourrait donc être intéressant de prendre des mesures pour l'encourager afin d'accroître l'emploi. Les femmes qui élèvent de jeunes enfants en bénéficieraient tout particulièrement.

Définition

On considère comme employées à temps partiel les personnes qui travaillent habituellement moins de 30 heures par semaine dans leur emploi principal. Le travail à temps partiel concerne aussi bien les salariés que les non-salariés.

L'emploi est généralement mesuré au moyen d'enquêtes sur la population active menées auprès des ménages. D'après les lignes directrices de l'OIT, les personnes employées, ou actifs occupés, sont celles âgées de 15 ans et plus qui déclarent avoir effectué un travail rémunéré pendant une heure au moins au cours de la semaine précédant l'enquête. Les taux indiqués ici représentent le nombre de personnes qui travaillent habituellement moins de 30 heures par semaine en pourcentage du nombre d'actifs occupés.

Comparabilité

Tous les pays de l'OCDE appliquent les lignes directrices de l'OIT pour mesurer l'emploi, mais les définitions opérationnelles utilisées dans les enquêtes nationales sur la population active varient légèrement en Islande et en Turquie. En outre, il est probable que les niveaux d'emploi sont influencés par les changements dans la conception et/ou la conduite de l'enquête, mais il y a de fortes chances pour que les taux d'emploi soient relativement cohérents dans le temps.

Tendances à long terme

Dans l'ensemble de la zone OCDE, le taux d'emploi à temps partiel s'est accru de 3.5 points entre 1998 et 2007. Les taux d'emploi à temps partiel ont augmenté considérablement – de plus de 5 points – aux Pays-Bas, en Autriche et en Allemagne, tandis qu'ils reculaient – de plus d'1 point – dans plusieurs pays, notamment en Islande, en Pologne, en France et en Grèce

Le graphique met en évidence de fortes disparités entre les pays en matière d'emploi à temps partiel en 2007. Aux Pays-Bas et en Suisse, plus de 25 % de l'effectif total des actifs occupés travaillaient à temps partiel, contre moins de 10 % en République slovaque, en Hongrie, en République tchèque, en Grèce, en Turquie, en Corée et au Portugal. En 2007, la fréquence de l'emploi à temps partiel s'établissait au-dessus de 15 % en moyenne pour l'ensemble de la zone OCDE, et trois points de pourcentage au-dessus dans les pays de l'Union européenne à 27.

Source

- OCDE (2008), Perspectives de l'emploi de l'OCDE, OCDE, Paris.
- Pour les pays non membres : sources nationales.

Pour en savoir plus Publications analytiques

- OCDE (1999), La mise en œuvre de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi : Évaluation des performances et des politiques, OCDE, Paris.
- OCDE (2002-2007), Bébés et employeurs Comment réconcilier travail et vie de famille, série, OCDE, Paris.
- OCDE (2004), Les sources de la croissance économique dans les pays de l'OCDE, OCDE, Paris.

Publications statistiques

 OCDE (2007), Statistiques de la population active, OCDE, Paris.

Sites Internet

- Statistiques sur l'emploi de l'OCDE, www.oecd.org/els/emploi/donnees.
- Base de données OCDE des statistiques de la population active : www.oecd.org/statistics/labour.
- Base de données OCDE de la productivité, www.oecd.org/statistics/productivity.

Fréquence de l'emploi à temps partiel

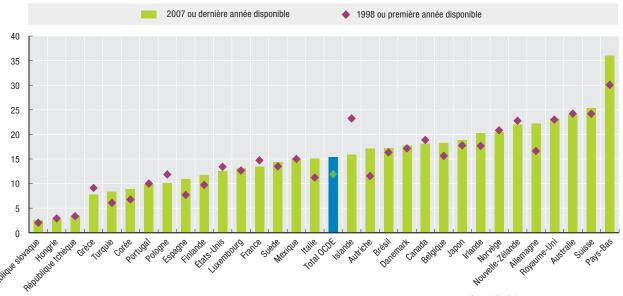
En pourcentage de l'emploi total

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Allemagne	13.5	14.2	14.9	15.8	16.6	17.1	17.6	18.3	18.8	19.6	20.1	21.8	22.0	22.2
Australie								24.2	24.3	24.7	23.8	24.5	24.4	24.1
Autriche		11.1	10.9	10.8	11.5	12.3	12.2	12.4	13.6	13.5	15.4	16.0	17.3	17.2
Belgique	14.6	14.6	14.8	15.0	15.6	19.9	19.0	17.0	17.9	18.0	18.9	18.5	19.3	18.3
Canada	18.9	18.8	19.1	19.1	18.8	18.4	18.1	18.1	18.8	18.9	18.5	18.3	18.1	18.2
Corée	4.5	4.3	4.3	5.0	6.7	7.7	7.0	7.3	7.6	7.7	8.4	9.0	8.8	8.9
Danemark	17.3	16.9	16.6	17.2	17.1	15.3	16.1	14.7	16.0	15.7	17.3	17.6	18.1	17.7
Espagne	6.4	7.0	7.5	7.9	7.7	7.8	7.7	7.8	7.7	8.0	8.5	11.3	11.1	10.9
États-Unis	14.2	14.0	13.9	13.5	13.4	13.3	12.6	12.8	13.1	13.2	13.2	12.8	12.6	12.6
Finlande	8.9	8.7	8.5	9.3	9.7	9.9	10.4	10.5	11.0	11.3	11.3	11.2	11.4	11.7
France	13.8	14.2	14.0	14.8	14.7	14.6	14.2	13.8	13.8	12.9	13.3	13.4	13.3	13.4
Grèce	7.8	7.8	8.0	8.3	9.1	8.0	5.5	4.9	5.6	5.6	6.0	6.1	7.5	7.8
Hongrie		2.8	2.7	2.9	2.9	3.2	2.9	2.5	2.6	3.2	3.3	3.2	2.7	2.8
Irlande	13.5	14.3	14.2	15.0	17.6	17.9	18.1	17.9	18.6	19.3	19.3	19.6	19.9	20.3
Islande	22.6	22.5	20.9	22.4	23.2	21.2	20.4	20.4	20.1	16.0	16.6	16.4	16.0	15.9
Italie	10.0	10.5	10.5	11.3	11.2	11.8	12.2	12.2	11.9	12.0	14.8	14.6	14.9	15.1
Japon									17.7	18.2	18.1	18.3	18.0	18.9
Luxembourg	10.7	11.3	10.4	11.0	12.6	12.1	12.4	13.3	12.5	13.3	13.2	13.9	12.7	13.1
Mexique		16.6	14.9	15.5	15.0	13.7	13.5	13.7	13.5	13.4	15.1			
Norvège	21.5	21.4	21.6	21.0	20.8	20.7	20.2	20.1	20.6	21.0	21.1	20.8	21.1	20.4
Nouvelle-Zélande	21.0	20.9	21.9	22.3	22.7	23.0	22.2	22.4	22.6	22.3	22.0	21.7	21.3	22.0
Pays-Bas	28.9	29.4	29.3	29.1	30.0	30.4	32.1	33.0	33.9	34.6	35.0	35.7	35.5	36.1
Pologne				11.9	11.8	14.0	12.8	11.6	11.7	11.5	12.0	11.7	10.8	10.1
Portugal	9.5	8.6	9.2	10.2	10.0	9.4	9.4	9.2	9.7	10.0	9.6	9.8	9.3	10.0
République tchèque	3.6	3.4	3.4	3.4	3.3	3.4	3.2	3.2	2.9	3.2	3.1	3.3	3.3	3.5
République slovaque	2.7	2.3	2.1	2.0	2.0	1.8	1.9	1.9	1.6	2.3	2.8	2.6	2.5	2.6
Royaume-Uni	22.4	22.3	22.9	22.9	23.0	22.9	23.0	22.7	23.3	23.7	24.0	23.5	23.4	23.3
Suède	15.8	15.1	14.8	14.2	13.5	14.5	14.0	13.9	13.8	14.1	14.4	13.5	13.4	14.4
Suisse	23.2	22.9	23.7	24.0	24.2	24.8	24.4	24.8	24.8	25.1	24.9	25.1	25.5	25.4
Turquie	8.8	6.4	5.5	6.1	6.0	7.7	9.4	6.2	6.6	6.0	6.6	5.8	7.9	8.4
Total UE27							16.4	16.3	16.2	16.6	17.2	17.8	18.1	18.2
Total OCDE	11.3	11.6	11.5	11.8	11.9	12.1	11.9	12.1	14.6	14.7	15.1	15.3	15.2	15.4
Brésil		16.2	15.3	15.9	16.3	16.9		16.0	17.0	17.1	17.3	17.9	18.0	17.2

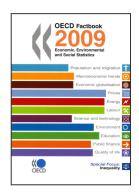
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/542744551031

Fréquence de l'emploi à temps partiel

En pourcentage de l'emploi total



StatLink http://dx.doi.org/10.1787/536605373762



Extrait de:

OECD Factbook 2009

Economic, Environmental and Social Statistics

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/factbook-2009-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2009), « Emploi à temps partiel », dans *OECD Factbook 2009 : Economic, Environmental and Social Statistics*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/factbook-2009-47-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.

